

Reconfinement et suivi des soins : les chirurgiens-dentistes tirent le signal d'alarme

Depuis le début du reconfinement, l'URPS Chirurgiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes s'inquiète d'une baisse significative de fréquentation des cabinets dentaires. A la différence de la première période de confinement, au printemps dernier, les professionnels de santé ne sont pas contraints de stopper leur activité. Pourtant, les chirurgiens-dentistes de la région constatent que leurs patients hésitent, voire reportent parfois à plus tard, des soins qui exigent pourtant une intervention rapide, sinon urgente.

« Lors du confinement précédent, l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes a exigé que notre profession ferme ses cabinets, avec la nécessité d'organiser une régulation et une permanence de soins. Or, depuis, la situation a considérablement évolué dans notre pays. Aujourd'hui, les chirurgiens-dentistes sont dotés des équipements de protection individuels (EPI) adéquates et des procédures nécessaires afin d'assurer tous les soins, en toute sécurité, pour tous les patients », explique le docteur Eric Lenfant, président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dernier rappelle que, depuis le début du deuxième confinement, *« rien ne change si ce n'est qu'il faut, pour se rendre chez le dentiste, remplir quelques formalités supplémentaires ».*

En l'occurrence, outre le fait de remplir si possible un questionnaire « Covid » avant le premier rendez-vous, les patients qui se rendent dans un cabinet doivent :

- Se munir d'une attestation dérogatoire en cochant la case « consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments ».
- Porter un masque
- Se laver les mains ou les passer au gel hydroalcoolique dès leur arrivée au cabinet.
- En cas de retard, patienter à l'extérieur du cabinet.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'URPS CD ARA invite donc les patients à respecter les gestes barrières, mais aussi à maintenir leurs rendez-vous ou à ne pas tarder en cas de complication infectieuse ou douloureuse.

« Le cabinet dentaire est un lieu sûr. Donc malgré le confinement, n'attendez-pas pour vous faire soigner et prendre soin de vous ! », conclut le docteur Eric Lenfant, qui rappelle que les dimanches et jours fériés, les services de garde pour les urgences continuent également d'être assurés dans chaque département d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A SAVOIR

L'URPS Chirugiens-Dentistes Auvergne Rhône-Alpes représente aujourd'hui plus de 5 500 praticiens répartis sur les douze départements de la région et la Métropole de Lyon. Les membres de l'Union Régionale CD ARA sont tous des professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel (article R.4031-14 du Code de la santé publique). L'URPS CD ARA est l'interlocuteur de la profession libérale auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Contact presse

Anne-Sophie Negroni - 06 60 54 49 47 - anne-sophie@negroni-associes.fr